ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Routes

Question écrite n° 43476

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation sur la procedure d'attribution des subventions aux communes pour la realisation de travaux routiers. Les delais administratifs ne permettant souvent de proceder a la mise en chantiers qu'en automne, il conviendrait de reduire ces delais de facon significative afin de permettre une realisation des travaux dans les meilleures conditions possibles. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaitre les intentions du Gouvernement a ce sujet.

Texte de la réponse

Les subventions allouees aux communes pour les aider a financer leurs equipements et en particulier les amenagements de leur voirie sont accordees au titre de la dotation globale d'equipement (DGE). Les regles d'octroi de cette dotation sont telles qu'elles permettent aux collectivites beneficiaires de realiser dans les meilleures conditions les operations programmees. En effet selon les dispositions de l'article L. 2334-34, dernier alinea, du code general des collectivites territoriales, il est fait obligation aux prefets de repartir et de notifier aux communes concernees les credits de la DGE au cours du premier trimestre de l'annee civile. Cette procedure n'a pu etre respectee en 1996. La reforme de la DGE prevue par la loi de finances pour 1996 n'a, en effet, ete definitivement adoptee qu'en mai apres la publication des modifications inscrites dans la loi no 96-241 du 26 mars 1996 et son decret d'application no 96-463 du 28 mai 1996. Malgre les differentes demarches entreprises pour limiter dans toute la mesure du possible les retards occasionnes par la reforme, il se trouve que certains travaux n'ont pas pu etre engages dans les delais voulus. Mais il s'agit la de difficultes exceptionnelles et tout sera mis en oeuvre pour qu'elles n'aient aucune incidence sur la repartition et l'utilisation des credits de la DGE de l'exercice 1997 comme des exercices suivants.

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43476
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation
Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5252
Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1794